

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1078

7 mai 2013

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| Al Garden (Luxembourg) S.à r.l. ....  | 51735 | MAMM Multi Assets - Multi Managing ....                  | 51737 |
| Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l. ..                                    | 51699 | Masco Europe S.à r.l. ....                               | 51733 |
| Albert's S.A. ....  | 51702 | Masco Home Products S.à r.l. ....                        | 51733 |
| arsago Affordable Housing II S.C.A. ....                                    | 51728 | MOL Group Finance SA ....                                | 51742 |
| Artephanie ....   | 51741 | Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l. ....               | 51716 |
| BLK BR HY (Luxembourg) Investments,<br>S.à r.l. ....                        | 51743 | Panattoni Czech Republic Development<br>S.à r.l. ....    | 51735 |
| BLK COY (Luxembourg) Investments, S.à<br>r.l. ....                          | 51743 | Pinnacle Topco & Cy S.C.A. ....                          | 51722 |
| BLK HYT (Luxembourg) Investments, S.à<br>r.l. ....                          | 51743 | Private Flow Holding S.A. ....                           | 51714 |
| BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à<br>r.l. ....                          | 51743 | Rota Do Sol Sàrl ....                                    | 51734 |
| B - Tel Trading S.A. ....   | 51709 | Sparrow Property Finance S.à r.l. ....                   | 51714 |
| Cam West S.à r.l. ....  | 51744 | Square Management S.A. ....                              | 51712 |
| Cam West S.à r.l. ....  | 51744 | SSC Luxembourg S.à r.l. ....                             | 51714 |
| Candar Finance S.à r.l. ....  | 51744 | Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l.<br>.....    | 51738 |
| Comfort-Zone Sàrl ....  | 51732 | Sudcal S.A. ....   | 51713 |
| Compagnie Financière pour la Gestion<br>Collective S.A. ....                | 51744 | Summer Spee S.A. ....                                    | 51715 |
| CSS Europe and Uk Ltd et Stefaan Joel<br>Kerbusch ....                      | 51698 | The Motley Company : sound n'movement<br>vibrations .... | 51706 |
| Decision Insight Information Group S.à r.l.<br>.....                        | 51735 | Tishman Speyer French Core Holdings S.à<br>r.l. ....     | 51726 |
| Erregici S.A. ....  | 51735 | Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l. ...                | 51721 |
| Gemeos Holding S.A. ....  | 51741 | Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l.<br>.....     | 51731 |
| Immobiliare Ortana S.à r.l. ....  | 51744 | Titrico S.à r.l. ....                                    | 51713 |
| Immobilière Indépendance S.A. ....  | 51734 | T.P.I. Toutes Promotions Immobilières<br>S.A. ....       | 51715 |
| INNCONA S.à r.l. & Cie. Cent soixante-<br>dix-seizième (176.) S.e.c.s. .... | 51715 | UND S.A. ....  | 51743 |
| Johndouville S.A. ....  | 51742 | Vencorp S.C.A. SICAR ....                                | 51719 |
| La Marre S.A. ....  | 51742 | Zaragoza S.A. ....                                       | 51712 |

## CSS Europe and Uk Ltd et Stefaan Joel Kerbusch, Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: New-Invest S.e.n.c..

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 175.709.

### STATUTS

La Société CSS Europe and Uk Ltd, 29 Harley Street London W1G 9QR (UK), Company N° 7680735, Registrar of Companies for England and Wales ici représentée par son gérant Mr Stefaan Joel Kerbusch et Monsieur Stefaan Joel Kerbusch, né à Uccle (BE) le 17/10/1967, tenant son domicile à Grand Place 23/C B-7860 Lessines (BE), déclarent avoir constitué une Société En Nom Collectif qui sera régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Dénomination sociale.** La société prend la dénomination de CSS Europe and Uk Ltd et Stefaan Joel Kerbusch S.e.n.c, Société en nom collectif.

La société prend la dénomination commerciale: NEW-INVEST S.e.n.c

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la gestion de sites E-commerce et bases de données au Luxembourg tant qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Windhof. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où les événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Il doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 7. Capital.** Le capital social a été établi sur 2.500 euros libéré intégralement, divisé en 100 parts sociales de 25,- euros chacune.

**Art. 8. Exercice et Comptes sociaux.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels.

**Art. 9. Affectation de répartition du résultat.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 10. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 11.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

51699

*Décisions*

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

Est nommé gérant de la société:

Monsieur Stefaan Joel Kerbusch, né à Uccle (BE) le 17/10/1967, tenant son domicile à Grand Place 23/C B-7860 Lessines (BE)

*Deuxième résolution*

Le capital a été souscrit par les Associés suivants:

|   |                   |
|---|-------------------|
| 1- CSS Europe and Uk Ltd, préqualifiée . . . . .        | 1 Part Sociale    |
| 2- Monsieur Stefaan Joel Kerbusch préqualifié . . . . . | 99 Parts Sociaux  |
| Total . . . . .   | 100 Parts Sociaux |

*Troisième résolution*

Le siège social de la société se trouve à: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Fait et passé à Luxembourg sous seing privé le 1<sup>er</sup> Mars 2013.

Référence de publication: 2013032871/71.

(130040533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.003.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AI Garden (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.967,

here represented by Mrs Linda Harroch, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 4 March 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.003, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 December 2012, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 15 February 2013, number 380, page 18225, and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 8 February 2013, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to create two classes of shares referred to as (i) the ordinary shares A (the "Ordinary Shares A") subdivided into ordinary A1 shares (the "Ordinary Shares A1"), ordinary shares A2 (the "Ordinary Shares A2"), ordinary shares A3 (the "Ordinary Shares A3"), ordinary shares A4 (the "Ordinary Shares A4"), ordinary shares A5 (the "Ordinary shares A5") and (ii) the ordinary shares B shares (the "Ordinary Shares B"), subdivided into ordinary shares B1 (the "Ordinary shares B1"), ordinary shares B2 shares (the "Ordinary shares B2"), ordinary shares B3 (the "Ordinary shares B3"), ordinary shares B4 (the "Ordinary shares B4"), and ordinary shares B5 (the "Ordinary shares B5" and all together the "Shares"), each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

*Second resolution*

The sole shareholder decides to convert the existing one million and two hundred thousand (1,200,000) shares into:

- one million thirty-eight thousand seven hundred and sixty-one (1,038,761) Ordinary Shares A, subdivided into two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two (207,752) Ordinary Shares A1, two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two (207,752) Ordinary Shares A2, two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two (207,752) Ordinary Shares A3, two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two (207,752) Ordinary Shares A4, and two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-three (207,753) Ordinary Shares A5; and

- one hundred and sixty-one thousand two hundred and thirty-nine (161,239) Ordinary Shares B, subdivided into thirty-two thousand two hundred and forty-eight (32,248) Ordinary Shares B1, thirty-two thousand two hundred and forty-eight (32,248) Ordinary Shares B2, thirty-two thousand two hundred and forty-eight (32,248) Ordinary Shares B3, thirty-two thousand two hundred and forty-eight (32,248) Ordinary Shares B4, and thirty-two thousand two hundred and forty-seven (32,247) Ordinary Shares B5.

#### *Third resolution*

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) represented by one million and two hundred thousand (1,200,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") of one Euro (EUR 1.-), subdivided into:

(A) one million thirty-eight thousand seven hundred and sixty-one (1,038,761) ordinary shares A (the "Ordinary Shares A") divided into (i) two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two (207,752) ordinary shares A1 (the "Ordinary Shares A1"), (ii) two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two (207,752) ordinary shares A2 (the "Ordinary Shares A2"), (iii) two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two (207,752) ordinary shares A3 (the "Ordinary Shares A3"), (iv) two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two (207,752) ordinary shares A4 (the "Ordinary Shares A4") and (v) two hundred and seven thousand seven hundred and fifty-three (207,753) ordinary shares A5 (the "Ordinary Shares A5"); and

(B) one hundred and sixty-one thousand two hundred and thirty-nine (161,239) ordinary shares B (the "Ordinary Shares B") divided into (i) thirty-two thousand two hundred and forty-eight (32,248) ordinary shares B1 (the "Ordinary Shares B1"), (ii) thirty-two thousand two hundred and forty-eight (32,248) ordinary shares B2 (the "Ordinary Shares B2"), (iii) thirty-two thousand two hundred and forty-eight (32,248) ordinary shares B3 (the "Ordinary Shares B3"), (iv) thirty-two thousand two hundred and forty-eight (32,248) ordinary shares B4 (the "Ordinary Shares B4") and (v) thirty-two thousand two hundred and forty-seven (32,247) ordinary shares B5 (the "Ordinary Shares B5"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Garden (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.967,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 4 mars 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.003, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 15 février 2013, numéro 380, page 18225. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 8 février 2013, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales désignées comme (i) les parts sociales ordinaires A (les «Parts Sociales Ordinaires A»), divisées en parts sociales ordinaires A1, (les «Parts Sociales Ordinaires A1»), parts sociales ordinaires A2, (les «Parts Sociales Ordinaires A2»), parts sociales ordinaires A3, (les «Parts Sociales Ordinaires A3»), parts sociales ordinaires A4, (les «Parts Sociales Ordinaires A4»), parts sociales ordinaires A5, (les «Parts Sociales Ordinaires A5»), et (ii) les parts sociales ordinaires B (les «Parts Sociales Ordinaires B»), divisées en parts sociales ordinaires B1, (les «Parts Sociales Ordinaires B1»), parts sociales ordinaires B2, (les «Parts Sociales Ordinaires B2»), parts sociales ordinaires B3, (les «Parts Sociales Ordinaires B3»), parts sociales ordinaires B4, (les «Parts Sociales Ordinaires B4») et parts sociales ordinaires B5, (les «Parts Sociales Ordinaires B5»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de convertir les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales existantes, en:

- un million trente-huit mille sept cent soixante et une (1.038.761) Parts Sociales Ordinaires A, divisées en deux cent sept mille sept cent cinquante-deux (207.752) Parts Sociales Ordinaires A1, deux cent sept mille sept cent cinquante-deux (207.752) Parts Sociales Ordinaires A2, deux cent sept mille sept cent cinquante-deux (207.752) Parts Sociales Ordinaires A3, deux cent sept mille sept cent cinquante-deux (207.752) Parts Sociales Ordinaires A4, et deux cent sept mille sept cent cinquante-trois (207.753) Parts Sociales Ordinaires A5; et

- cent soixante et un mille deux cent trente-neuf (161.239) Parts Sociales Ordinaires B, divisées en trente-deux mille deux cent quarante-huit (32.248) Parts Sociales Ordinaires B1, trente-deux mille deux cent quarante-huit (32.248) Parts Sociales Ordinaires B2, trente-deux mille deux cent quarante-huit (32.248) Parts Sociales Ordinaires B3, trente-deux mille deux cent quarante-huit (32.248) Parts Sociales Ordinaires B4, et trente-deux mille deux cent quarante-sept (32.247) Parts Sociales Ordinaires B5.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales ordinaires, (les «Parts Sociales Ordinaires»), divisées en:

(A) un million trente-huit mille sept cent soixante et une (1.038.761) Parts Sociales Ordinaires A (les «Parts Sociales Ordinaires A»), divisées en deux cent sept mille sept cent cinquante-deux (207.752) parts sociales ordinaires A1 (les «Parts Sociales Ordinaires A1»), deux cent sept mille sept cent cinquante-deux (207.752) parts sociales ordinaires A2 (les «Parts Sociales Ordinaires A2»), deux cent sept mille sept cent cinquante-deux (207.752) parts sociales ordinaires A3 (les «Parts Sociales Ordinaires A3»), deux cent sept mille sept cent cinquante-deux (207.752) parts sociales ordinaires A4 (les «Parts Sociales Ordinaires A4»), et deux cent sept mille sept cent cinquante-trois (207.753) parts sociales ordinaires A5 (les «Parts Sociales Ordinaires A5»); et

(B) cent soixante et un mille deux cent trente-neuf (161.239) parts sociales ordinaires B (les «Parts Sociales Ordinaires B»), divisées en trente-deux mille deux cent quarante-huit (32.248) parts sociales ordinaires B1 (les «Parts Sociales Ordinaires B1»), trente-deux mille deux cent quarante-huit (32.248) parts sociales ordinaires B2 (les «Parts Sociales Ordinaires B2»), trente-deux mille deux cent quarante-huit (32.248) parts sociales ordinaires B3 (les «Parts Sociales Ordinaires B3»), trente-deux mille deux cent quarante-huit (32.248) parts sociales ordinaires B4 (les «Parts Sociales Ordinaires B4»), et trente-deux mille deux cent quarante-sept (32.247) parts sociales ordinaires B5 (les «Parts Sociales Ordinaires B5»), d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mars 2012. Relation: EAC/2013/3109. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013034501/145.

(130042348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Albert's S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 175.701.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le premier mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

1.- La société à responsabilité limitée "EUROSAT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68009,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jacques NIEDERCORN, administrateur de société, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.

2.- Madame Albertine NIEDERCORN, née à F-Jarny, le 04 janvier 1978, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II, ici représentée par Monsieur Jacques NIEDERCORN, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquelles parties comparantes, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ALBERT'S S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 18.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par les actionnaires comme suit:

| Actionnaire                               | Nombre d'actions |
|---|------------------|
| 1.- EUROS AT S.à r.l. ....                | 50               |
| 2.- Madame Albertine NIEDERCORN . . . . . | 50               |
| Total: cent actions . . . . .             | 100              |

Toutes les actions ont été libérées moyennant des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par les actionnaires*

Les comparants, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont nommés à la fonction d'administrateurs:
  - Monsieur Jacques NIEDERCORN, administrateur de société, né à Thionville, (France), le 2 août 1951, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II
  - Madame Albertine NIEDERCORN née le 04 janvier 1978 à F-Jarny, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.
  - Madame Blandine LUNG-VILMAIN, sans état particulier, née à Moyen-Moutiers, (France), le 4 octobre 1953, épouse de Monsieur Jacques NIEDERCORN, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II
- 3) La société à responsabilité limitée "INTERAUDIT", avec siège sociale à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29501, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

51706

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacques NIEDERCORN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/1005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013032766/228.

(130040428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**The Motley Company : sound n'movement vibrations, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9908 Troisvierges, 22, rue Joseph Conrad.

R.C.S. Luxembourg F 9.464.

—  
STATUTS

*Les membres fondateurs:*

|   |        |
|---|--------|
| Claudia URHAUSEN<br>11, Avenue Lou Hemmer<br>L-5627 Mondorf-les-Bains<br>Employée privée<br>Nationalité luxembourgeoise | Membre |
| Philipp NOPPENY<br>20, rue de Pont-Rémy<br>L-2423 Luxembourg<br>Etudiant<br>Nationalité allemande                       | Membre |
| Christophe ARENDT<br>42, op Fankenacker<br>L-3265 Bettembourg<br>Etudiant<br>Nationalité luxembourgeoise                | Membre |
| Maï Flore DIFFERDING<br>22, rue Joseph Conrad<br>L-9908 Troisvierges<br>Etudiante<br>Nationalité luxembourgeoise        | Membre |
| Nadja GODFROID<br>5, Huldangerweeg<br>L-9943 Hautbellain<br>Etudiante<br>Nationalité luxembourgeoise                    | Membre |
| Gilles DAX<br>17, rue de Luxembourg<br>L-5772 Weiler-la-Tour<br>Etudiant<br>Nationalité luxembourgeoise                 | Membre |
| Michel HUBERT<br>43, rue de Crauthem<br>L-3390 Peppange   | Membre |

Etudiant

Nationalité luxembourgeoise

Laurence GROTZ

Membre

11, Duerfstrooss

L-9696 Winseler

Etudiante

Nationalité luxembourgeoise

Jessica COSTA GOMES

Membre

Maison 111

L-9742 Boxhorn

Employée privée

Nationalité luxembourgeoise et portugaise

Olivier GONCALVES

Membre

12, rue du Fossé

L-3644 Kayl

Actuellement sans emploi

Nationalité luxembourgeoise et italienne

créent par la présente une association sous la dénomination de «The Motley Company: sound n' movement vibrations» a.s.b.l.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «The Motley Company: sound n' movement vibrations» a.s.b.l.

Elle a son siège dans la commune de Troisvierges.

L'adresse postale de l'association est:

«The Motley Company: sound n' movement vibrations» a.s.b.l

c/o Mai Flore Differding

22, rue Joseph Conrad

L-9908 Troisvierges

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

**Art. 2.** L'association a pour objet de représenter des jeunes artistes dans le milieu de la danse, du théâtre et de la musique.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale au conseil d'administration et sont confirmés par la prochaine assemblée générale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 30€ par exercice.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire siégera au courant des trois premiers mois de l'année. La convocation se fait au moins 10 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant un courrier électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;

- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a.) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b.) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts de voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier électronique.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée deux ans par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, ainsi que d'autres membres au nombre illimité élus à la majorité des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

Les club est engagé par la signature conjointe de deux membres dont obligatoirement celle du président Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général qui peut signer seul. Le trésorier gère les comptes.

Le président, le vice-président, le trésorier, le secrétaire général et un membre du conseil d'administration forment le bureau exécutif du conseil d'administration.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit régulièrement tous les trois mois ou sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présent Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Le bureau exécutif du conseil d'administration s'occupe des affaires journalières.

**Art. 18.** Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse. A fin d'examen, l'assemblée générale désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Exceptionnellement, le premier exercice commence à la date de la constitution de l'A.S.B.L. et se termine le 31 décembre.

**Art. 20.** En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une institution caritative.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres
- les subsides et subventions
- les dons ou legs en sa faveur

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale et à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif tel qu'elle a été modifiée par la loi du 19 décembre 2008.

Fait à Troisvierges, le 16.02.2013.

Claudia URHAUSEN / Philipp NOPPENY / Christophe ARENDT / Mai Flore DIFFERDING / Nadja GODFROID / Gilles DAX / Michel HUBERT / Laurence GROTZ / Jessica COSTA GOMES / Olivier GONCALVES

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2013033967/150.

(130040659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 97.680.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den ersten Tag im Monat März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft B -Tel Trading S.A., mit Sitz in L-6738 Grevenmacher, 11, Rue des Jardins, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 97.680, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 5. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 59 vom 16. Januar 2004.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Daniel Becker, Kaufmann, wohnhaft in D-54453 Nittel (Köllig), 2, Am Grauen Stein.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Gabriele Becker, Kauffrau, wohnhaft in D-54441 Mannebach, 7, Kümmerner Weg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Janina Becker, Studentin, wohnhaft in D-54441 Mannebach, 7, Kümmerner Weg.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

*Tagesordnung*

- 1.- Aufhebung der Bezeichnung des Nominalwertes der Aktien.
- 2.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zehn Euro (10.- EUR) um es von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneuhundertneunzig Euro (30.990.- EUR) auf einunddreissigtausend Euro (31.000.- EUR) zu bringen ohne Ausgabe von neuen Aktien und mit Erhöhung des buchhalterischen Pari der Anteile.
3. Abänderung der Zahl der Aktien und Einführung der Bezeichnung des Nominalwertes bestehend aus einunddreissig (31) Aktien mit einem Nominalwert von tausend Euro (1.000.- EUR) pro Aktie.
- 4.- Neufassung der Satzungen.
- 5.- Niederlegung des Mandates von Herrn Hans-Dieter Becker als Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates.
- 6.- Ernennung von Frau Christine Becker als neuen Verwaltungsratsmitglied.
- 7.- Verschiedenes.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigten Vertreter unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmäßig gegründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Bezeichnung des Nominalwertes der Aktien aufzuheben.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapitals um zehn Euro (10.- EUR) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneuhundertneunzig Euro (30.990.- EUR) auf einunddreissigtausend Euro (31.000.- EUR) zu bringen ohne Ausgabe von neuen Aktien und mit Erhöhung des buchhalterischen Pari der Aktien.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Zahl der Aktien abzuändern und die Bezeichnung des Nominalwertes einzuführen bestehend aus einunddreissig (31) Aktien mit einem Nominalwert von tausend Euro (1.000,- EUR) pro Aktie.

*Vierter Beschluss*

Infolge vorstehender Beschlüsse werden die gesamten einunddreissig (31) Aktien wie folgt gehalten:

|   |    |
|---|----|
| - Frau Gabriele Becker, vorbenannt, siebzehn Aktien . . . . . | 17 |
| - Herr Daniel Becker, vorbenannt, sieben Aktien . . . . .     | 7  |
| - Frau Janina Becker, vorbenannt, sieben Aktien . . . . .     | 7  |
| Insgesamt: einunddreissig Aktien . . . . .                    | 31 |

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Satzungen auf die Möglichkeit einer unipersonalen Gesellschaft anzupassen und wie folgt die Satzungen neuzufassen und entsprechend der vorstehenden Beschlüsse abzuändern wie folgt:

**Art. 1.** Zwischen den Komparenten und allen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung B - Tel Trading S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Sollte durch politische Ereignisse, Kriegswirren oder höhere Gewalt die Durchführung der am Sitz der Gesellschaft zu erledigenden Geschäfte unmöglich gemacht werden, so ist es der Generalversammlung gestattet, den Gesellschaftssitz vorübergehend in ein anderes Land zu verlegen mit der Massgabe, dass der Gesellschaftssitz wieder an den Ursprungsort zurückverlegt wird, sobald die für die Verlegung geltenden Voraussetzungen nicht mehr gegeben sind. Die Gesellschaft behält für die Dauer der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes nach dem Ausland die luxemburgische Nationalität bei.

**Art. 2.** Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Mobiltelefonen und Zubehör sowie weiteren elektronischen Geräten und brancheüblichen Waren.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im In- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

**Art. 4.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (1.000,- EUR) pro Aktie.

Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namensoder Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien, ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 24. April 1983 in Abänderung des Gesetzes von 1915.

**Art. 5.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche für eine Amtsdauer von höchstens sechs Jahren bestellt werden.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

**Art. 9.** Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am ersten Juni eines jeden Jahres um 17.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft zusammen, beziehungsweise an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

**Art. 10.** Um an den Generalversammlungen teilnehmen zu können, muss der Eigentümer von Inhaberaktien diese fünf Tage vor dem Versammlungstermin hinterlegt haben, jeder Aktionär kann für sich selbst oder mittels Bevollmächtigten abstimmen.

**Art. 11.** Der Generalversammlung obliegen die weitesten Vollmachten um alle festgelegten oder gesetzlich vorgesehenen Aufgaben wahrzunehmen. Sie befindet über die Verwendung oder die Verteilung des Bilanzgewinns.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 24. April 1983 enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars der Gesellschaft wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.

**Art. 12.** Hinsichtlich sämtlicher nicht in dieser Satzung geregelten Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze.

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Niederlegung des Mandates von Herrn Hans-Dieter Becker als Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates anzunehmen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

#### *Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Frau Christine Becker, geboren am 20. Dezember 1940 in Nittel/Trier-Saarburg, beruflich wohnhaft in L-6738 Grevenmacher, 11, Rue des Jardins als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015, zu ernennen.

51712

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) abgeschätzt.

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Gabriele Becker, Janina Becker, Daniel Becker, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 mars 2013. LAC/2013/9957. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. März 2013.

Référence de publication: 2013034525/172.

(130042267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Zaragoza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.256.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 22 mars 2013*

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mr. Thierry Grosjean, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

- Mme Claudia Schweich, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

- Mlle Radia Taddrart, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 Décembre 2013.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes:

- Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social 62, Avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114190;

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

*Pour ZARAGOZZA S.A.*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013039617/29.

(130048374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Square Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.743.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2013*

1) La démission de l'administrateur Albert WILDGEN a été acceptée avec effet au 19 mars 2013

2) A été nommé comme nouvel administrateur la société SERAPH MANAGEMENT LTD., avec siège social à Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI) représentée par son représentant permanent, Monsieur Albert

WILDGEN, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039551/15.

(130048151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Sudcal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 137.698.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2013*

L'assemblée générale a pris entre autres les résolutions suivantes:

1) L'assemblée nomme administrateurs de la société:

Monsieur Gérard Meyer, demeurant à L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart.

Monsieur Martin Kox, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 66, rue Emile Mayrisch.

Monsieur Fabrice Pompignoli, demeurant à L-4361 Esch-sur-Alzette, 1, avenue du Rock'n Roll.

Monsieur Daniel Miltgen, demeurant à L-1513 Luxembourg, 64, boulevard Prince Félix.

Monsieur Etienne Reuter, demeurant à L-8035 Strassen, 12, Cité Pescher.

Monsieur Jean Offermann, demeurant à L-7453 Lintgen, 3, Am Bongert.

Monsieur Alain Cornély, demeurant à L-4992 Sanem, 8, rue Joffroy, en remplacement de

Monsieur Robert Rings.

2) L'assemblée nomme réviseur de la société G.S.L. Fiduciaire, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

3) Les mandats respectifs des administrateurs et du réviseur prennent fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013039558/26.

(130048527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Titrico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.525.

—  
*Extrait de la décision de l'associé unique de la Société Titrico S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 22 mars 2013 à 11.00 heures.*

*Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance des démissions des gérants Francesca Docchio et Xavier Mangiullo.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée un nouveau conseil de gérance composé comme suit:

*Gérants:*

- Monsieur Patrick Jean Bruno Haller, né le 14 août 1964 à Joeuf, France, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg;

- Monsieur Denis Pierre Callonego, né le 9 avril 1959 à Briey, France, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

*Troisième résolution*

[omissis]

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2013.  
Pour copie conforme  
Pour le conseil d'administration  
Xavier Mangiullo  
Gérant

Référence de publication: 2013039585/28.

(130048278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**SSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.063.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.080.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société prises le 18 décembre 2012 que la personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée indéterminée:

- M. Olivier DORIER, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013039552/17.

(130048057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Sparrow Property Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.346.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 21 mars 2013, que la société Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l. a cédé soixante-dix (70) parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à la société Hamilton Rutherglen Limited.

La société Hamilton Rutherglen Limited est désormais l'associée unique de la Société en détenant 70 parts sociales de catégorie B et 30 parts sociales de catégorie C.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013039526/16.

(130048670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Private Flow Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.216.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte signé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2013, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2013, LAC/2013/13107, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "PRIVATE FLOW HOLDING S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg numéro B 143216 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2971 du 16 décembre 2008;

que la société a été mise en liquidation par acte du même notaire en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 259 du 2 février 2013;

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

les livres et les documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039478/21.

(130048534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.311.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2013.

Référence de publication: 2013039565/11.

(130048096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Summer Spee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.256.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Signature

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2013039560/12.

(130048704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent soixante-dix-seizième (176.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 162.102.

*Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren*

Die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent soixante-dix-seizième (176.) S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Baachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B162102 sind

1. INNCONA Management S.à.r.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Stephan Heuser, wohnhaft in Solitüder Bogen 41, D-24944 Flensburg, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Gesellschaft wurde am 22.06.2007 mit einem Stammkapital von 150.100 € gegründet.

B. Die Gesellschaft wird rückwirkend zum 30.09.2010 aufgelöst.

Der alleinige Kommanditist, Herr Stephan Heuser, kündigt hiermit die Gesellschaft zum 30.09.2010. Die Gesellschaft wird rückwirkend auf den 30.09.2010 liquidiert.

C. Zum Liquidator wird die TEMTEX Management S. A., vertreten durch den Geschäftsführer Dipl. Volkswirt Joachim Grote, bestellt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Stephan Heuser und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Flensburg, den 15.12.2012.

Stephan Heuser

*Kommanditist*

Schengen, am 15.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013039667/31.

(130048385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 41.050,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.961.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

**THERE APPEARED**

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152469, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 March 2013.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141516,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on March 2013.

TPG Credit Opportunities Fund, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware under number 4738679 and having its statutory office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given on 4 March 2013.

TCOI Lu S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124129,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 March 2013.

TCS Lu S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124130,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 March 2013.

Mortgage Opportunities II LLC, a limited liability company governed by the laws of the United States, having its registered office at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center, USA - 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4744328,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 March 2013.

Being all the shareholders of Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg by a deed drawn up on 29 May 2008 by the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, having its registered office at 5C, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 138961 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1527, page 73274 dated 19 June 2008.

The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up on 24 September 2010 by Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg and published in the Memorial number 2567 dated 25 November 2010, page 123199.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

All the shareholders of the Company declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

*Agenda*

1) Decision to reduce of the Company's share capital by an amount of forty-eight thousand seven hundred thirty British Pounds (GBP 48,730.-) in order to bring it from its current amount of eighty-nine thousand seven hundred eighty British

Pounds (GBP 89,780.-) to forty-one thousand fifty British Pounds (GBP 41,050.-) by cancellation of the seven hundred eight thousand (708,000) class A shares, two million seven hundred sixty-five thousand (2,765,000) class B shares and one million four hundred thousand (1,400,000) class C shares, each having a nominal value of one British penny (GBP 0.01,-) which were repurchased by the Company pursuant to a share repurchase agreement effective as of 1 July 2012 and are currently owned by the Company.

3) Decision to amend article 5.1 of the Articles; and

4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken in compliance with article 10 of the Articles:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's share capital by an amount of forty-eight thousand seven hundred thirty British Pounds (GBP 48,730.-) in order to bring it from its current amount of eighty-nine thousand seven hundred eighty British Pounds (GBP 89,780.-) to forty-one thousand fifty British Pounds (GBP 41,050.-) by cancellation of the seven hundred eight thousand (708,000) class A shares, two million seven hundred sixty-five thousand (2,765,000) class B shares and one million four hundred thousand (1,400,000) class C shares, each having a nominal value of one British penny (GBP 0.01,-) which were repurchased by the Company pursuant to a share repurchase agreement effective as of 1 July 2012 and are currently owned by the Company.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** the share capital is fixed at forty-one thousand fifty British Pounds (GBP 41,050.-), represented by four hundred sixty-five thousand (465,000) class A shares (the "Class A Shares"), three hundred forty thousand (340,000) class B shares (the "Class B Shares"), six hundred thousand (600,000) class C shares (the "Class C Shares"), two million seven hundred thousand (2,700,000) class D shares (the "Class D Shares"), all shares having a nominal value of one British penny (GBP 0.01,-) each."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le onzième jour de février,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

**ONT COMPARU**

Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152469, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 mars 2013.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141516,

ici représentée par Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en mars 2013.

TPG Credit Opportunities Fund, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware under number 4738679 and having its statutory office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801,

ici représentée par Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 mars février 2013.

TCOI Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124129 ("TCOI"),

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 mars 2013.

TCS Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124130,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 mars 2013.

Mortgage Opportunities II LLC, une limited liability company régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Corporation Trust Center, USA - 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, immatriculée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4744328,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 mars 2013.

Étant tous les associés de Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg en vertu d'un acte daté du 29 mai 2008, rédigé par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138961 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1527, page 73274 en date du 19 juin 2008.

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé le 24 septembre 2010 par Maître Jean-Joseph Wagner, résident à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 2567 daté du 25 novembre 2010, page 123199.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tous les associés de la Société déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1) Décision de procéder à une réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-huit mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 48.730,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 89.780,-) à quarante et un mille cinquante Livres Sterling (GBP 41.050,-) par annulation de sept cent huit mille (708.000) parts sociales de catégorie A, deux millions sept cent soixante-cinq mille (2.765.000) parts sociales de catégorie B et un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01.-) qui ont été rachetées par la Société en vertu d'un contrat de rachat de parts sociales effectif en date du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et sont actuellement détenues par la Société;

2) Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société; et

3) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises en conformité avec l'article 10 des Statuts:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-huit mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 48.730,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 89.780,-) à quarante et un mille cinquante Livres Sterling (GBP 41.050,-) par annulation de sept cent huit mille (708.000) parts sociales de catégorie A, deux millions sept cent soixante-cinq mille (2.765.000) parts sociales de catégorie B et un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01.-) qui ont été rachetées par la Société en vertu d'un contrat de rachat de parts sociales effectif en date du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et sont actuellement détenues par la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui seront dorénavant lus comme suit: "Le capital social est fixé à quarante et un mille cinquante Livres Sterling (GBP 41.050,-) représenté par quatre cent soixante-cinq mille (465.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), trois cent quarante mille, (340.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") et deux million sept cent mille (2.700.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11599. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I.THILL.*

Référence de publication: 2013037034/177.

(130045339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Vencorp S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.259.

In the year two thousand thirteen, on the fourth of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VENCORP S.C.A. SICAR, a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 108.259, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on May 31, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 560 of June 10, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on July 21, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 2046 of November 2, 2006.

The meeting is opened at 11.15 a.m., Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 9,353 shares in circulation, 6,862 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on February 22, 2013.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the extension of the SICAR until June 30, 2014.
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to approve the extension of the SICAR until June 30, 2014 and decides to modify subsequently article 3 of the articles of the association as follows:

"The Company has been established for a limited period of time, which will end on June 30, 2014 (which date might be extended, by decision of the general meeting of Shareholders of the Company, for maximum two successive one-year periods) unless all investments have been realized and distributed prior such date."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VENCORP S.C.A. SICAR, société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque ("SICAR"), avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 108.259 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 31 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 560 du 10 juin 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 2006.

L'Assemblée est ouverte à 11.15 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La Présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 9.353 actions en circulation, 6.862 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 22 février 2013.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de l'extension de la SICAR jusqu'au 30 juin 2014.
2. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'approuver l'extension de la SICAR jusqu'au 30 juin 2014 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a été établie pour une durée limitée, qui prendra fin le 30 juin 2014 (laquelle date pourra être prolongée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour maximum deux périodes supplémentaires de 1 an chacune) à moins que tous les investissements aient été réalisés et distribués avant cette date.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10546. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034909/93.

(130042420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.635.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A gérant et de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2013.

Pour extrait conforme  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2013034880/63.

(130042776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Pinnacle Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.198.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Pinnacle Topco & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169198, incorporated pursuant to a notarial deed dated 31 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 5 July 2012, number 1697, page 81410. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 7<sup>th</sup> of December 2012 not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne Bastian, private employee, residing in Howald, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three US dollars (USD 9,688,073.00) so as to raise it from its present amount of four hundred and fifty million fifty thousand US dollars (USD 450,050,000.00) up to four hundred and fifty-nine million seven hundred and thirty-eight thousand and seventy-three US dollars (USD 459,738,073.00), by the creation and the issue of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three (9,688,073) new Shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each, subdivided into (i) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class A Shares, (ii) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class B Shares, (iii) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class C Shares, (iv) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class D Shares, (v) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class E Shares, (vi) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class F Shares, (vii) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class G Shares, (viii) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class H Shares and (ix) one million seventy-six thousand four hundred and forty-nine (1,076,449) Class I Shares, (collectively referred as the "New Shares") having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation and to be paid up by means of a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment for an aggregate amount of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three US dollars and sixty cents (USD 9,688,073.60) (the "Contribution"). The total contribution amount to be paid in for the New Shares shall be allocated to (i) the Company's share capital for an amount of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three US dollars (USD 9,688,073.00) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of sixty cents (USD 0.60).

2. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with

the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three US dollars (USD 9,688,073.00) so as to raise it from its present amount of four hundred and fifty million fifty thousand US dollars (USD 450,050,000.00) up to four hundred and fifty-nine million seven hundred and thirty-eight thousand and seventy-three US dollars (USD 459,738,073.00), by the creation and the issue of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three (9,688,073) new Shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each, subdivided into (i) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class A Shares, (ii) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class B Shares, (iii) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class C Shares, (iv) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class D Shares, (v) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class E Shares, (vi) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class F Shares, (vii) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class G Shares, (viii) one million seventy-six thousand four hundred and fifty-three (1,076,453) Class H Shares and (ix) one million seventy-six thousand four hundred and forty-nine (1,076,449) Class I Shares, (collectively referred as the "New Shares") having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation and paid up by means of a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment for an aggregate amount of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three US dollars and sixty cents (USD 9,688,073.60) (the "Contribution").

*Subscription - Payment*

The New Shares have been subscribed by Apax WW Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597 here represented by Mrs. Linda Harroch, lawyer, with professional address in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 30th of January 2013, hereto annexed, and paid up by means of a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment for an aggregate amount of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three US dollars and sixty cents (USD 9,688,073.60) (the "Contributed Claim"). The total contribution amount is allocated to (i) the Company's share capital for an amount of nine million six hundred and eighty-eight thousand and seventy-three US dollars and sixty cents (USD 9,688,073) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of sixty cents (USD 0.60).

A report has been drawn up by Alter Audit S.à r.l., having its registered office at 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, pursuant to the requirements set out under article 26-1, 32-1(5) and 103 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, which contains the following conclusion:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the overall value of the contribution does not match with the number and the nominal value of the shares to be issued, and the share premium to be allocated.

The remuneration of the contribution in kind is to subscribe and fully pay in 9.688.073 new ordinary shares with a nominal value of USD 1 each, subdivided into: 1.076.453 class A shares, 1.076.453 class B shares, 1.076.453 class C shares, 1.076.453 class D shares, 1.076.453 class E shares, 1.076.453 class F shares, 1.076.453 class G shares, 1.076.453 class H shares and 1.076.449 class I shares. The difference of USD 0.60 is to be allocated to the share premium account.

We have no reservations about the fact that such the convertible promissory note is uncontested, current, liquid and immediately exercisable due by the Company.

This report is intended solely to satisfy the requirements of article 103 of the modified law of 10 August 1915 on Commercial Companies and may be subject to the Management of the Company, the notary and the authorities concerned. This report can not be used for other purposes or given to third parties. It can not be included or mentioned in any document or publication, with the exception of the deed, without our prior consent."

The aforesaid report issued by Alter Audit S.à r.l., prenamed, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase, which shall now be read as follows:

" 5.1. The capital is fixed at one at four hundred and fifty-nine million seven hundred and thirty-eight thousand and seventy-three US dollars (USD 459,738,073.00) represented by four hundred and fifty-nine million seven hundred and thirty-eight thousand and seventy-three (459,738,073) shares divided into:

(A) four hundred and fifty-three million seven hundred and thirty-eight thousand and seventy-two (453,738,072) ordinary shares of one US dollar (USD 1.00) each divided into (i) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and forty-two (50,415,342) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and forty-two (50,415,342) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and forty-two (50,415,342) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and forty-two (50,415,342) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and forty-two (50,415,342) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and forty-two (50,415,342) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and forty-two (50,415,342) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and forty-two (50,415,342) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) fifty million four hundred and fifteen thousand three hundred and thirty-six (50,415,336) ordinary shares of class I (the "Class I Shares" all together the "Ordinary Shares"); (B) six million (6,000,000) preference shares (the "Preference Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares" ) each having a par value of one US dollar (USD 1.00) and such rights and obligations as set out in the Article; and

(C) one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one US dollar (USD 1.00) owned by Pinnacle S.à r.l."

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Pinnacle Topco & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.198, constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 5 juillet 2012, numéro 1697, page 81410. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne Bastian, employée privée, demeurant à Howald, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize dollars américains (USD 9.688.073,00), afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante millions et cinquante mille dollars américains (USD 450,050,000.00) jusqu'à quatre cent cinquante-neuf millions sept cent trente-huit mille soixante-treize dollars américains (USD 459,738,073.00) par l'émission de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize (9.688.073) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, subdivisées en (i) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie A, (ii) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie B, (iii) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie C, (iv) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie D, (v) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie E, (vi) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie F, (vii) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie G, (viii) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie H et (ix) un million soixante-seize mille quatre cent quarante-neuf (1.076.449) Actions de Catégorie

I (les «Nouvelles Actions»), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize dollars américain et soixante cents (USD 9.688.073,60) (l'«Apport»). L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize dollars américain (USD 9.688.073,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de soixante cents (USD 0.60).

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Procéder à une refonte totale des statuts de la Société sans modification de la clause objet.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de à concurrence de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize dollars américains (USD 9.688.073,00), afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante millions et cinquante mille dollars américains (USD 450.050.000,00) jusqu'à quatre cent cinquante-neuf millions sept cent trente-huit mille soixante-treize dollars américains (USD 459.738.073,00) par l'émission de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize (9.688.073) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, subdivisées en (i) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie A, (ii) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie B, (iii) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie C, (iv) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie D, (v) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie E, (vi) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie F, (vii) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie G, (viii) un million soixante-seize mille quatre cent cinquante-trois (1.076.453) Actions de Catégorie H et (ix) un million soixante-seize mille quatre cent quarante-neuf (1.076.449) Actions de Catégorie I (les «Nouvelles Actions»), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize dollars américains soixante cents (USD 9.688.073,60) (l'«Apport»).

#### *Souscription - Paiement*

Les Nouvelles Actions Ordinaires sont souscrites par un apport en nature fait par Apax WW Nominees Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Grande Bretagne, ayant son siège sociale au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Grande Bretagne, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 janvier 2013 ci-attachée, et payée par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize dollars américains soixante cents (USD 9.688.073,60) (la «Créance Apportée»). L'apport total est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille soixante-treize dollars américains (USD 9.688.073,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de soixante cents (USD 0.60).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi par «Alter Audit S.à r.l.», réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, conformément à l'article 26-1 et 32-1(5) de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the overall value of the contribution does not match with the number and the nominal value of the shares to be issued, and the share premium to be allocated.

The remuneration of the contribution in kind is to subscribe and fully pay in 9.688.073 new ordinary shares with a nominal value of USD 1 each, subdivided into: 1.076.453 class A shares, 1.076.453 class B shares, 1.076.453 class C shares, 1.076.453 class D shares, 1.076.453 class E shares, 1.076.453 class F shares, 1.076.453 class G shares, 1.076.453 class H shares and 1.076.449 class I shares. The difference of USD 0.60 is to be allocated to the share premium account.

We have no reservations about the fact that such the convertible promissory note is uncontested, current, liquid and immediately exercisable due by the Company.

This report is intended solely to satisfy the requirements of article 103 of the modified law of 10 August 1915 on Commercial Companies and may be subject to the Management of the Company, the notary and the authorities concerned. This report can not be used for other purposes or given to third parties. It can not be included or mentioned in any document or publication, with the exception of the deed, without our prior consent."

Le prêt rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital est fixé à quatre cent cinquante-neuf millions sept cent trente-huit mille et soixante-treize dollars américains (USD 459.738.073,00) représenté par quatre cent cinquante-neuf millions sept cent trente-huit mille et soixante-treize (459.738.073) actions chacune réparties en:

(A) quatre cent cinquante-trois millions sept cent trente-huit mille et soixante-douze (453.738.072) actions ordinaires, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-), subdivisées en (i) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent quarante-deux (50.415.342) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent quarante-deux (50.415.342) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent quarante-deux (50.415.342) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), (iv) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent quarante-deux (50.415.342) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), (v) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent quarante-deux (50.415.342) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), (vi) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent quarante-deux (50.415.342) actions ordinaires de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), (vii) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent quarante-deux (50.415.342) actions ordinaires de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), (viii) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent quarante-deux (50.415.342) actions ordinaires de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), (ix) cinquante millions quatre cent quinze mille trois cent trente-six (50.415.336) actions ordinaires de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»), toutes étant collectivement référencées comme les «Actions Ordinaires»

(B) six millions (6.000.000) d'actions préférentielles (les «Actions Préférentielles»), collectivement référencées avec les Actions Ordinaires comme les «Actions») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts; et

(C) une (1) action de commandité Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-), détenue par Pinnacle S.à r.l. prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 février 2013. Relation: EAC/2013/1607. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013034785/261.

(130042298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.950.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B;*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013034873/63.

(130042782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**arsago Affordable Housing II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.448.

In the year two thousand twelve, on the twenty-first day of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Raymond Thill, maître en droit, residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg pursuant to a resolution of the Manager of the Company passed on December 19, 2012.

A copy of the minutes of the board of directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name Arsago Affordable Housing II S.C.A., by a deed of the under-signed notary, on July 21, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 1736 on August 1, 2011.

II. The share capital of the Company amounts to EUR 181,000.- (one hundred eighty-one thousand Euro) represented by 181,000 (one hundred eighty-one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

III. According to paragraph 2 of article 4 of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) represented by 2,500,000 (two million five hundred thousand) new redeemable Participating Shares of any category with a par value of EUR 1 (one Euro) each, allowing the Manager to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital and suspend any pre-emptive subscription rights of existing shareholders.

IV. By circular board resolutions dated December 19, 2012, the Manager of the Company decided to proceed with an increase of the share capital in an amount of EUR 31,500 (thirty-one thousand five hundred Euro) so as to bring it from its current amount of EUR 181,000 (one hundred eighty-one thousand Euro) to EUR 212,500 (two hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class C redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class D redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class E redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class F redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class G redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class H redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class I redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class K redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class L redeemable Participating Shares, 3,150 (three thousand one hundred fifty) new Class M redeemable Participating Shares, with a nominal value of EUR 1 each, together with a total share premium of EUR 283,500 (two hundred eighty-three thousand five hundred Euro).

V. By circular board resolutions dated December 19, 2012, the Manager furthermore used its right to exclude the pre-emption right of the Company's other shareholders in accordance with the articles of association of the Company.

VI. The newly issued shares have been entirely subscribed and paid in as follows:

| Name of shareholder                              | Number of subscribed shares  | Amount paid in   |
|--|--|--|
| Hertex AG, Frauenfeld, Switzerland . . . . .     | 1,500 Class C,<br>1,500 Class D,<br>1,500 Class E,<br>1,500 Class F,<br>1,500 Class G,<br>1,500 Class H,<br>1,500 Class I,<br>1,500 Class K,<br>1,500 Class L,<br>1,500 Class M, | EUR 150,000 (EUR 15,000 subscribed capital, EUR 135,000 share premium) |
| Eric Blattmann, Erlenbach, Switzerland . . . . . | 800 Class C,<br>800 Class D,<br>800 Class E,<br>800 Class F,<br>800 Class G,<br>800 Class H,<br>800 Class I,<br>800 Class K,   | EUR 80,000 (EUR 8,000 subscribed capital, EUR 72,000 share premium)    |

|   |              |                               |
|---|--------------|-------------------------------|
|   | 800 Class L, |                               |
|   | 800 Class M, |                               |
| Ronald Herculeijns, Zurich, Switzerland . . . . . | 850 Class C, | EUR 85,000 (EUR 8,500         |
|   | 850 Class D, | subscribed capital, EUR       |
|   | 850 Class E, | 76,500 share premium)         |
|   | 850 Class F, |                               |
|   | 850 Class G, |                               |
|   | 850 Class H, |                               |
|   | 850 Class I, |                               |
|   | 850 Class K, |                               |
|   | 850 Class L, |                               |
|   | 850 Class M, |                               |
| TOTAL . . . . .                                   | <hr/> 31,500 | <hr/> EUR 315,000 (EUR 31,500 |
|   |              | subscribed capital, EUR       |
|   |              | 283,500 share premium)        |

VII. The amount of EUR 315,000.- (three hundred fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company which has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by ING Luxembourg S.A..

VIII. As a consequence of such increase of capital, the Manger decided to amend the 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The corporate share capital is set at two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 212,500) consisting of two hundred twelve thousand five hundred (212,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The corporate capital is represented by one (1) ordinary share of the category A (the "Management Share"), thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) redeemable shares of the category B, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class C redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class D redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class E redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class F redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class G redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class H redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class I redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class K redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class L redeemable Participating Shares, eighteen thousand one hundred fifty (18,150) new Class M redeemable Participating Shares (the "Participating Shares")."

#### Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zwei tausend zwölf, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor uns, Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Raymond Thill, maître en droit, geschäftsansässig in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg handelnd als Bevollmächtigter der Gesellschaft gemäß einer Beschlussfassung des Geschäftsführers der Gesellschaft vom 19. Dezember 2012.

Eine Kopie der Beschlussfassungen des Geschäftsführers wird, nach ne variatur Unterzeichnung durch die erschienene Partei und den Notar, anliegend an dieser Urkunde verbleiben um mit letzterer den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die erschienene Partei erklärt und ersucht den Notar wie folgt aufzunehmen:

I. Die Gesellschaft wurde unter dem Namen Arsago Affordable Housing II S.C.A., am 21. Juli 2012 vor dem unterzeichneten Notar gegründet, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1736 am 1. August 2011.

II. Das Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 181.000.- (ein hundert ein und achtzig tausend Euro) eingeteilt in 181.000 (ein hundert ein und achtzig tausend) Aktien mit einem Nennwert von EUR 1 (ein Euro).

III. Gemäß Absatz 2 von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, ist das genehmigte Kapital auf zwei Millionen fünf hundert tausend Euro (EUR 2.500.000,-) eingeteilt in zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) rückkaufbare Beteiligungsaktien mit einem Nennwert von je EUR 1 (ein Euro) festgelegt und der Geschäftsführer befugt, das Aktienkapital der Gesellschaft innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals zu erhöhen und auf das Vorzugszeichnungsrecht der existierenden Aktionäre zu verzichten.

IV. Gemäß Zirkularbeschluss vom 19. Dezember 2012, hat der Geschäftsführer beschlossen, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 31.500 (ein und dreißig tausend fünf hundert Euro) von derzeit EUR 181.000 (ein hundert ein und achtzig tausend Euro) auf EUR 212.500 (zwei hundert zwölf tausend fünf hundert Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie C, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie D, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie E, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie F, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie G, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie H, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie I, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie K, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie L, 3.150 (drei tausend ein hundert fünfzig) rückkaufbaren Aktien der Kategorie M zusammen mit einem Agio von gesamt EUR 283,500 (zwei hundert drei und achtzig tausend fünf hundert Euro).

V. Gemäß Zirkularbeschluss vom 19. Dezember 2012 hat der Geschäftsführer weiterhin beschlossen, sein Recht zum Verzicht auf das Vorzugszeichnungsrecht der existierenden Aktionäre gemäß Artikel 4 der Satzung zu gebrauchen.

VI. Die neu ausgegebenen Aktien wurden vollständig gezeichnet und wie folgt einbezahlt:

| Name der Aktionärs                            | Anzahl der gezeichneten Aktien   | Einbezahlter Betrag   |
|---|--|---|
| Hertex AG, Frauenfeld, Schweiz . . . . .      | 1,500 Kategorie C,<br>1,500 Kategorie D,<br>1,500 Kategorie E,<br>1,500 Kategorie F,<br>1,500 Kategorie G,<br>1,500 Kategorie H,<br>1,500 Kategorie I,<br>1,500 Kategorie K,<br>1,500 Kategorie L,<br>1,500 Kategorie M, | EUR 150,000 (EUR 15,000<br>gezeichnetes Kapital, EUR<br>135,000 Agio) |
| Eric Blattmann, Erlenbach, Schweiz . . . . .  | 800 Kategorie C,<br>800 Kategorie D,<br>800 Kategorie E,<br>800 Kategorie F,<br>800 Kategorie G,<br>800 Kategorie H,<br>800 Kategorie I,<br>800 Kategorie K,<br>800 Kategorie L,<br>800 Kategorie M,                     | EUR 80,000 (EUR 8,000<br>gezeichnetes Kapital, EUR<br>72,000 Agio)    |
| Ronald Herculeijns, Zurich, Schweiz . . . . . | 850 Kategorie C,<br>850 Kategorie D,<br>850 Kategorie E,<br>850 Kategorie F,<br>850 Kategorie G,<br>850 Kategorie H,<br>850 Kategorie I,<br>850 Kategorie K,<br>850 Kategorie L,<br>850 Kategorie M,                     | EUR 85,000 (EUR 8,500<br>gezeichnetes Kapital, EUR<br>76,500 Agio)    |
| TOTAL . . . . .                               | 31,500   | EUR 315,000 (EUR 31,500<br>gezeichnetes Kapital, EUR<br>283,500 Agio) |

VII. Der Betrag von EUR 315.000,- (drei hundert fünfzehn tausend Euro) steht zur freien Verfügung der Gesellschaft, was dem unterzeichneten Notar durch ein Blockierungszertifikat der ING Luxembourg S.A. nachgewiesen wurde, welches nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Partei und den Notar anliegend an vorliegender Urkunde verbleibt und mit letzterer den Registrierungsbehörden zugeleitet wird.

VIII. Als Folge der Kapitalerhöhung beschließt der Geschäftsführer der Gesellschaft, Absatz 1 und 2 von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

"Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt EUR 212,500 (zwei hundert zwölf tausend fünfhundert Euro) eingeteilt in zwei hundert zwölf tausend fünfhundert (212,500) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1).

Das Gesellschaftskapital ist eingeteilt in eine (1) Aktie der Kategorie A (die "Geschäftsführeraktie") und dreißig tausend neun hundert neun und neunzig (30.999) rückkaufbare Aktien der Kategorie B, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie C, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie D, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie E, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie F, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie G, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie H, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie I, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie K, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie L, achtzehn tausend einhundert fünfzig (18,150) rückkaufbare Aktien der Kategorie M, (die "Beteiligungsaktien").

#### Kosten

Der Betrag der Aufwendungen, Auslagen und Kosten jedweder Art, zu zahlen durch die Gesellschaft als Folge dieser Urkunde, wird auf eintausend achthundert Euro (EUR 1.800,-) festgelegt.

Der unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch gefolgt von einer deutschen Version abgefasst ist; auf Antrag derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Version, wird die englische Fassung vorgehen.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgenommen wurde am Tage, welcher zu Beginn des Dokuments genannt ist.

Nach Verlesung des Dokumentes vor der erschienenen Person, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt ist, unterzeichnet die erschienene Person mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62424. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013034945/207.

(130043164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

### **Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.675.225,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.236.

#### EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

#### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gestion de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013034881/63.

(130042777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Comfort-Zone Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 26A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 115.949.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement du 7 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société COMFORT-ZONE S.à r.l. avec siège social au 26A, route du Vin, L-5445 Schengen.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 mars 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013039659/19.

(130048595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Masco Home Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.955.

—  
EXTRAIT

En date du 18 mars 2013, l'associé unique de la Société, Masco Corporation, une société régie par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social sis au 21001, Van Born Road, Taylor, MI 48180, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Corporation Register sous le numéro 610149 a nommé en remplacement de Thomas Voss et Timothy Wadhams, ayant respectivement démissionnés le 6 mars 2013 et le 24 mars 2013, Florian Schalwat, né le 25 août 1967 à Vaihingen/Enz, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, nouveau gérant de la Société, pour une durée indéterminée, et Darius Padler, né le 24 mai 1970 à Langendorf, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, nouveau gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Florian Schalwat, gérant;
- M. Graham Balls, gérant;
- M. John Sznawajs, gérant;
- M. Darius Padler, gérant; et
- M. Lawrence Francis Leaman, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013039684/26.

(130048816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 745.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 68.104.

—  
EXTRAIT

En date du 18 mars 2013, l'associé unique de la Société, Masco Europe S.C.S., une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 68.105 a nommé en remplacement de Thomas Voss, ayant démissionné le 6 mars 2013, Florian Schalwat, né le 25 août 1967 à Vaihingen/Enz, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, nouveau gérant de la Société, pour une durée indéterminée, et Darius Padler, né le 24 mai 1970 à Langendorf, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, nouveau gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Florian Schalwat, gérant;
- M. Darius Padler, gérant;
- M. Graham Balls, gérant;
- M. John Palmer Lindow III, gérant;
- M. John Sznawajs, gérant; et
- M. Lawrence Francis Leaman, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013039685/27.

(130048811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Rota Do Sol Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 3, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 144.824.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2013*

*Ordre du jour:*

1. Démission du gérant technique
2. Nomination d'un nouveau gérant technique

*Résolutions prises:*

L'associé unique:

1) Monsieur CABRAL CHAVEIRO Martinho Augusto, employé privé, né à Queluz Sintra (Portugal), le 20 août 1968, demeurant à L-3414 Dudelange, 27, rue Bannent.

de la société à responsabilité limitée ROTA DO SOL, ayant son siège social à L-4205 Esch/Alzette, 3, rue Lankelz.  
a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

La société a pris connaissance de la démission de Monsieur KREMER Marc, né à Luxembourg, le 27 juillet 1982, demeurant à L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong, dans la fonction de gérant technique.

*Deuxième résolution:*

La société a pris connaissance de la nomination de Monsieur BERTHELEMY Michel Alfred, né à Angevillers (France), le 28 septembre 1947, demeurant à L-3522 Dudelange, 1A, rue Emile Mayrisch, dans la fonction de gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2012, en 3 exemplaires.

CABRAL CHAVEIRO Martinho Augusto / KREMER Marc / BERTHELEMY Michel Alfred  
*Associé / Gérant technique démiss / Gérant technique entrant*

Référence de publication: 2013039511/27.

(130048581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Immobilière Indépendance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 48.462.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme IMMOBILIERE INDEPENDANCE S.A. dont le siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013039664/14.

(130048608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Erregici S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.494.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ERREGICI S.A. dont le siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013039663/14.

(130048607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Decision Insight Information Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 167.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.240.

Les comptes annuels, pour la période du 19 août 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040468/11.

(130049957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Panattoni Czech Republic Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.661.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Panattoni Czech Republic Development Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

*Gérant*

Représenté par Olivier Marbaise

*Gérant*

Référence de publication: 2013040694/15.

(130049841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**AI Garden (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 173.967.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 4 February 2013.

The said proxy, signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Al Garden (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.967, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 17 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and forty thousand Euro (EUR 1,140,000.00), so as to raise it from its present amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) up to one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00), by the issue of one million one hundred and forty thousand (1,140,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Al Global Investments S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and forty thousand Euro (EUR 1,140,000.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) represented by one million ' and two hundred thousand (1,200,000) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 4 février 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Al Garden (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.967, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2012, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,00) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00), par l'émission d'un million cent quarante mille (1.140.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2013. Relation: EAC/2013/2012. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013032761/98.

(130040212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

## **MAMM Multi Assets - Multi Managing, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 138.537.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital als spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable, SICAV-FIS) "MAMM Multi Assets - Multi Manager", mit Sitz in L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), Sektion B Nummer 138.537, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 23. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2838 vom 7. Dezember 2007, deren Satzung abgeändert wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen von Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück, am 30. Mai 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1683 vom 4. Juli 2012.

Den Vorsitz der Versammlung führt Dame Nathalie FREITAS, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg, 3A, boulevard Prince Henri.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Monsieur Bernard ZEIMET, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg, 3A, boulevard Prince Henri.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

- 1.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.
- 2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.
- 3.- Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar.
- 4.- Verschiedenes.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Herr Christian LUNDGAARD, Kaufmann, geboren am 29. Mai 1958 in Herning (Dänemark), wohnhaft zu DK-2000 Frederiksberg, Folkoner Allé, 1, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator ist mit den weitgehensten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über das Handelsgesellschaftsgesetz vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erfordert wäre.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung erteilt volle Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 1.250,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Nathalie FREITAS, Bernard ZEIMET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Junglinster, den 08. März 2013.

Référence de publication: 2013033072/64.

(130040489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 168.785.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number

B 164.480, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Wellington (Florida, USA) under private seal on February 25, 2013, Which proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the shareholder of "Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 168.785, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 2, 2012, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 19, 2012 under number 1531.

The appearing party requested to the notary to enact:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Cancellation of the nominal value of the shares;
2. Conversion of the Company's share capital, from Euro currency into Great British Pound currency;
3. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash, so as to raise it up to GBP 13,000 (thirteen thousands Great British Pounds), without issue of new shares;
4. Amendment of article 8 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the Great British Pounds currency (GBP) on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) on February 22nd, 2013 at 2.15 PM CET, according to which EUR 1 (one Euro) is the equivalent of GBP 0.86205 (zero point eight six two zero five Great British Pound). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at GBP 10,775,62 (ten thousand seven hundred and seventy-five Great British Pounds and sixty-two Pence).

*Third resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 2,224,38 (two thousand two hundred and twenty-four Great British Pounds and thirty-eight Pence) to GBP 13,000 (thirteen thousand Great British Pounds) without issuance of new shares, but by increasing the par-value of each share.

The total amount of the increase, being two thousand two hundred and twenty-four British Pounds and thirty-eight Pence (GBP 2,224.38) has been allocated to the share capital account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 8 of the Articles of Association and to give it the following wording:

« **Art. 8.** The subscribed share capital of the Company is GBP 13,000 (thirteen thousand Great British Pounds) represented by 500 (five hundred) shares without any nominal value, each carrying one voting right in the General Meeting of the Shareholders."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.480, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Wellington (Florida, USA) le 25 février 2013.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 168.785, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 juin 2012 sous le numéro 1531.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
2. Conversion du capital social de la société de l'Euro à la Livre Sterling Britannique;
3. Augmentation du capital social par un apport en numéraire pour le porter à GBP 13,000 (treize mille livres sterling) sans émission de nouvelles parts sociales;
4. Modification de l'article 8 des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l'Euro (EUR) à la Livre Sterling Britannique (GBP) sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) le 22 février 2013 à 14.15 CET, selon lequel EUR 1 (un euro) correspond à GBP 0.86205 (zéro livre sterling virgule huit six deux zéro cinq Pence). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à GBP 10.775,62 (dix mille sept cent soixante-quinze livres sterling soixante-deux Pence).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 2.224,38 (deux mille deux cent vingt-quatre livres sterling trente-huit Pence) par un apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de GBP 10.775,62 (dix mille sept cent soixante-quinze livres sterling et soixante-deux Pence) à GBP 13,000 (treize mille livres sterling) sans émission de nouvelles parts sociales, mais en augmentant la valeur du pair comptable de chaque part sociale.

Le montant de l'augmentation a été alloué de la manière suivante: deux mille deux cent vingt-quatre livres sterling trente-huit pence (GBP 2.224,38) ont été alloués au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en cash a été donnée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à GBP 13,000 (treize mille livres sterling) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale des associés».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. LAC/2013/9179. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033193/123.

(130040293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Gemeos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.510.

En date du 20 Mars 2013, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- M. Martinus C.J. Weijermans a démissionné de son poste d'administrateur B avec effet au 8 Février 2013.
- Election de M. Jean-Jacques Josset, né le 12 Juin 1974 à Saint-Quentin, France, et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur B avec effet au 8 Février 2013 et pour une durée de 6 ans.

A dater du 8 Février 2013 le Conseil d'administration est en conséquence composé comme suit:

- M. Vasco Manuel Pacheco de Couto, Administrateur A;
- M. Pedro Gabriel Pacheco de Couto, Administrateur A;
- M. Gérald O.D. Welvaert, Administrateur B;
- M. Jean-Jacques Josset, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013039278/20.

(130048327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Artephanie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 56, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 148.020.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement du 7 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ARTEPHANIE S.à r.l. avec siège social au 56, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 mars 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013039655/19.

(130048594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**Johndouville S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 97.273.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme JOHN-DOUVILLE S.A. dont le siège social au 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013039681/14.

(130048613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**La Marre S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.373.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LA MARRE S.A. dont le siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013039683/14.

(130048614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**MOL Group Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 170.861.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la Société en date du 20 mars 2013*

En date du 20 mars 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Christel Damaso, en tant qu'administrateur de catégorie B, avec effet au 4 mars 2013.

De nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de catégorie B, avec effet au 20 mars 2013:

- Madame Sandrine Bruzzo, née le 7 septembre 1968 à Rochefort-sur-Mer (17), Charente Maritime en France, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, avec effet au 20 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

*Administrateurs de catégorie A:*

Monsieur Jozsef Farkas Simola

Madame Zsuzsanna Ortutay

*Administrateurs de catégorie B:*

Monsieur Philippe van den Avenne

Madame Sandrine Bruzzo

Mademoiselle Raquel Martins Carvalho

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

MOL Hungarian Oil and Gas Public Limited Company

Référence de publication: 2013039419/26.

(130048562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**BLK HYT (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.666.

---

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013040416/10.

(130049866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.667.

---

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013040417/10.

(130049789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**BLK COY (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.665.

---

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013040414/10.

(130049859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**BLK BR HY (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.199.

---

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013040413/10.

(130049784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**UND S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 32.183.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme UND SA. dont le siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013039699/14.

(130048610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

---

**COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 114.997.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040430/10.

(130049854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Cam West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.962.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040433/10.

(130050208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Cam West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.962.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040434/10.

(130050209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Candar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.536.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040425/10.

(130049880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---

**Immobiliare Ortana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.819.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040558/9.

(130049986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

---